

RAPPORT
DU COMITÉ CHARGÉ DE RÉEXAMINER
LES POLITIQUES ET LES ACTIVITÉS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 21 (A/34/21)



NATIONS UNIES

New York, 1979

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	1
II. SESSION D'ORGANISATION	6 - 15	3
A. Ouverture de la session	6 - 11	3
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux du Comité	12 - 15	4
III. PREMIERE SESSION	16 - 44	4
A. Organisation de la session	16 - 20	4
B. Débat général	21 - 31	5
C. Conclusions	32 - 44	6
IV. DEUXIEME SESSION	45 - 48	10

ANNEXES

I. DECLARATION FAITE PAR LE PRESIDENT DU COMITE, LE 19 AVRIL 1979, A LA SEANCE D'OUVERTURE DE LA SESSION D'ORGANISATION		11
II. RESUME DU DEBAT GENERAL PRESENTE PAR LE PRESIDENT DU COMITE, LE 1er JUIN 1979, LORS DE LA CONCLUSION DE LA PREMIERE SESSION DU COMITE		19
III. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL <u>AD HOC</u>		24
A. Organisation de la session		24
B. Déclaration du Président et du Secrétaire général adjoint à l'information		25
C. Observations et recommandation du Groupe de travail		29
D. Remerciements		38
Appendice de l'annexe III. Fonctionnaires qui ont pris la parole devant le Groupe de travail <u>ad hoc</u>		39
IV. DOCUMENTS DONT LE COMITE ETAIT SAISI A SA SESSION D'ORGANISATION ET A SA PREMIERE SESSION		41

I. INTRODUCTION

1. A sa trentième session en 1975, l'Assemblée générale, au cours de l'examen du point relatif au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977, a prié le Secrétaire général de faire de nouveaux efforts dans le domaine des activités d'information de l'Organisation des Nations Unies et de donner au grand public des informations complètes sur les réalisations et les entreprises politiques, économiques, sociales, culturelles et humanitaires du système des Nations Unies, y compris sur les principes et les buts relatifs au nouvel ordre économique international; demandé au Secrétaire général de collaborer étroitement à cette fin avec les moyens d'information nationaux, les associations pour les Nations Unies et les autres organisations non gouvernementales intéressées dans le monde entier; et prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée, lors de sa trente-troisième session, un rapport sur les activités du Service de l'information du Secrétariat.

2. Dans sa résolution 33/115 C du 18 décembre 1978, l'Assemblée générale a notamment pris acte du rapport du Secrétaire général (A/33/146); et prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer que les Etats Membres, les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales et autres organes d'information collaborent étroitement à l'élaboration des politiques et des programmes du système des Nations Unies dans le domaine de l'information.

3. L'Assemblée générale a également décidé de créer un Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, composé de 41 Etats Membres; prié le Président de l'Assemblée, après consultation des groupes régionaux, de nommer les membres du Comité sur la base d'une répartition géographique équitable; et demandé au Comité de présenter un rapport à l'Assemblée, lors de sa trente-quatrième session, sur les politiques et les activités des services de l'information du système des Nations Unies, en accordant une attention particulière aux activités dans le domaine économique et social.

4. Le Président de l'Assemblée générale a ultérieurement informé le Secrétaire général (A/33/561 et Corr.1 et Add.1) qu'il avait choisi les 41 Etats Membres suivants pour constituer le Comité :

Allemagne, République fédérale d'	Guatemala
Argentine	Guinée
Bénin	Inde
Chili	Italie
Chypre	Japon
Colombie	Jordanie
Congo	Liban
Côte d'Ivoire	Niger
Egypte	Nigéria
El Salvador	Pérou
Equateur	Philippines
Espagne	République arabe syrienne
Etats-Unis d'Amérique	République démocratique allemande
Ethiopie	République socialiste soviétique
Finlande	d'Ukraine
France	Roumanie

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord
Somalie
Sri Lanka
Togo
Trinité-et-Tobago

Tunisie
Turquie
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Yémen 1/
Yougoslavie

5. Le Comité a tenu une session d'organisation, le 19 avril 1979, et deux sessions concernant les questions de fond, l'une du 29 mai au 1er juin et le 6 juillet, et l'autre les 17 et 20 septembre.

1/ Le Yémen a remplacé l'Indonésie à partir du 29 juin 1979 (voir A/33/561/Add.1).

II. SESSION D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

6. Le Comité a tenu sa session d'organisation au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 19 avril 1979. Il a tenu deux séances.
7. Le Secrétaire général de l'Organisation, M. Kurt Waldheim, a ouvert la session par une déclaration dans laquelle il a souligné le rôle clef que le Comité devrait jouer à l'avenir en ce qui concerne les activités d'information de l'Organisation.
8. Le Secrétaire général a rappelé que l'Assemblée générale avait chargé le Comité de lui présenter un rapport, lors de sa trente-quatrième session, sur les politiques et les activités des services de l'information du système des Nations Unies, en accordant une attention particulière aux activités dans le domaine économique et social. Il a attiré l'attention des membres du Comité sur les points principaux du préambule de la résolution 33/115 C concernant en particulier la nécessité de renforcer et de coordonner les activités et les programmes du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications de masse; la nécessité de faire participer plus activement les Etats membres à l'élaboration des politiques et des programmes du système des Nations Unies dans ces domaines; et la reconnaissance du rôle essentiel de l'information dans la mise en oeuvre des décisions internationales concernant le développement économique et social et particulièrement celles relatives à l'instauration du nouvel ordre économique international.
9. Le Secrétaire général a souligné que le Département de l'information devait faire face à des demandes de plus en plus nombreuses de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes d'information dans des domaines de plus en plus divers. Il devenait cependant d'autant plus difficile de faire face à cette situation que le Département, pour répondre à toutes ces demandes, ne bénéficiait que d'un budget très limité. Une des tâches du Comité serait d'aider le Département à réexaminer les lignes directrices de ses activités et à en établir les priorités.
10. Le Secrétaire général a également rappelé que la discussion et les débats sur l'information, qui avaient eu lieu au sein de la Commission politique spéciale, avait porté principalement sur l'introduction du concept de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus équilibré. Cet ordre repose sur une circulation libre et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information qui devrait refléter les préoccupations et les inspirations légitimes des pays en développement.
11. Le Secrétaire général a présidé à l'élection du président du Comité. M. Mahmoud Mestiri (Tunisie) a été élu. Immédiatement après son élection, le Président a fait une déclaration que, compte tenu de son importance, le Comité a décidé de considérer comme un document de travail (pour le texte intégral voir annexe I du présent rapport).

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux du Comité

12. A sa 2^{ème} séance, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant tel qu'il figurait dans le document A/AC.198/1 :

1. Ouverture de la session.
2. Election des membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux du Comité.

13. A la même séance, le Comité a élu les membres suivants du Bureau :

Vice-Présidents : M. Sergio Diez (Chili)
 M^{me} Sigrid Schade (République démocratique allemande)

Rapporteur : M. Giancarlo Danovi (Italie).

14. A la même séance également, le Comité a décidé que sa première session concernant les questions de fond aurait lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 29 mai au 1^{er} juin 1979 et qu'il tiendrait, à cette occasion, un débat général sur les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information.

15. Le représentant de la Turquie a soulevé la question de la représentation des groupes régionaux au sein du Comité et déclaré, au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, que ce groupe n'était pas satisfait de cette représentation et que, puisque cette question ne relevait pas de la compétence du Comité, le Groupe se réservait de la soulever à nouveau lors de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. En attendant, le Comité a décidé que les Etats Membres de l'Organisation non membres du Comité pourraient à l'avenir, et s'ils en exprimaient le désir, participer aux travaux du Comité en tant qu'observateurs.

III. PREMIERE SESSION

A. Organisation de la session

16. La première session du Comité s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 29 mai au 1^{er} juin 1979. Le Comité a tenu six séances (3^{ème} à 8^{ème} séances).

17. Les Etats Membres suivants ont participé en tant qu'observateurs à la première session du Comité :

Autriche	Pays-Bas
Belgique	Portugal
Canada	Suède
Grèce	Venezuela
Honduras	Viet Nam
Norvège	

Le Saint-Siège a participé également en tant qu'observateur à la session.

18. A sa 3ème séance, le 29 mai, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant, tel qu'il figurait dans le document A/AC.198/3 :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Election d'un vice-président.
3. Débat général sur les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information.
4. Deuxième session du Comité en 1979.
5. Adoption du rapport du Comité.

19. A la même séance, le Comité a élu M. Nicasio G. Valderrama (Philippines), troisième vice-président du Comité.

20. La liste des documents dont le Comité a été saisi et des autres documents qui ont été mis à sa disposition pendant la première session figurent à l'annexe IV du présent rapport.

B. Débat général

21. Dans la déclaration que le Secrétaire général adjoint à l'information, M. Yasushi, a faite au début du débat général, il a souligné que les activités du Département de l'information étaient essentielles pour que le public comprenne mieux le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les affaires internationales, et par conséquent essentielles au succès de l'Organisation. Dans ce contexte, l'assistance et l'expertise du Comité se révélaient particulièrement importantes et la nouvelle dimension du dialogue qui allait s'engager entre les membres du Comité et le Département apparaissait comme un signe de vitalité.

22. Le Secrétaire général adjoint a ajouté qu'un examen critique du fonctionnement du Département serait vraisemblablement nécessaire pour qu'une approche plus active des politiques d'information et de communications de masse soit adoptée à l'avenir. Il serait bon aussi de clarifier la situation entre les activités du Département qui correspondaient à des services et celles qui étaient considérées comme plus créatives et promotionnelles et qui permettraient d'établir un lien plus direct avec la nouvelle dimension de l'information. De même la planification et la programmation, les prévisions budgétaires et le système d'évaluation des résultats devraient faire l'objet d'une attention particulière. Le Secrétaire général adjoint a finalement exprimé l'espoir qu'il serait possible, grâce à la coopération entre le Comité et le Département de l'information, de formuler les moyens d'adaptation de l'information aux nouvelles réalités d'un monde constamment mouvant.

23. Au cours du débat général, trente et un membres du Comité ont pris la parole. Le Portugal a pris la parole en tant qu'observateur. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de la Banque mondiale et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont fait des déclarations.

24. Au cours de la session, le Président a informé le Comité qu'il avait reçu des lettres du Président de l'Association des correspondants des Nations Unies et de représentants d'organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'informant de l'intérêt que cette association et ces organisations portaient aux travaux du Comité et l'assurant de leur coopération. Sur proposition du Président, le Comité a décidé d'autoriser la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, qui en avait fait la demande, à assister à ses travaux ultérieurs.

25. Au cours du débat général on a proposé que le texte de la résolution 33/73 intitulé "Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix", soit inclus dans la documentation mise à la disposition du Comité.

26. A la fin du débat général, le Secrétaire général adjoint à l'information a fait une déclaration. Répondant à certaines questions précises qui avaient été soulevées pendant le débat, le Secrétaire général adjoint à l'information a assuré qu'il avait pris bonne note des commentaires concernant les émissions de radio sur ondes courtes. Ces émissions restaient sans aucun doute une méthode de transmission de l'information extrêmement utile qui ne pouvait être éliminée qu'à condition d'être remplacée par une méthode de transmission plus efficace. En ce qui concernait l'utilisation des fréquences FM mises à la disposition des Nations Unies par les Etats-Unis, le département était en train d'examiner activement les diverses incidences d'un tel système.

27. Parlant des films des Nations Unies, le Secrétaire général adjoint a noté que les services du département s'orientaient de plus en plus vers la coproduction. Quant à l'utilisation des techniques nouvelles et notamment des satellites, il a souligné que les services de télévision du département y avaient déjà recours très régulièrement. La question d'acquérir le matériel nécessaire pour la conversion dans les autres systèmes de couleur était à l'étude.

28. Au sujet de la Chronique des Nations Unies, le Secrétaire général adjoint s'est félicité des nombreuses interventions en faveur du rétablissement du rythme mensuel de publication en anglais. Il a ajouté que des mesures étaient en cours pour accélérer sa parution dans les autres langues.

29. La production des autres publications dans les langues officielles et non officielles était une préoccupation constante du département. Les centres d'information des Nations Unies qui jouaient un rôle important dans cette production, demandaient régulièrement des fonds supplémentaires à cet effet. Cependant, les fonds disponibles au sein du Département pour son programme de publications étaient restés pratiquement inchangés depuis des années.

30. Le Secrétaire général adjoint a assuré le Comité de l'importance attachée par le département au rôle essentiel des centres d'information des Nations Unies et il a noté, qu'avec la coopération du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département continuerait ses efforts pour renforcer la coordination des activités d'information sur le terrain. Il a également assuré le Comité que le département continuerait à utiliser le plus largement possible les possibilités offertes par les organisations non gouvernementales.

31. Au cours de la 8ème séance, le 1er juin, le Président du Comité, sous sa propre responsabilité, a donné lecture d'une synthèse du débat général. Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction devant le contenu de cette synthèse. Au cours de sa deuxième session, à sa 11ème séance, le 20 septembre, le Comité a décidé que le texte de cette synthèse serait publié en annexe au rapport du Comité (voir annexe II).

C. Conclusions

32. Au cours de la 8ème séance lorsqu'il est apparu qu'il y avait des difficultés à trouver un accord au sujet de l'établissement des groupes de travail, le représentant de l'Equateur, au nom du Bénin, du Chili, de la Colombie, de l'Egypte, d'El Salvador, de l'Equateur, du Guatemala, de la Guinée, de l'Inde, de l'Indonésie,

du Liban, du Niger, du Nigéria, du Pérou, des Philippines, de la République arabe syrienne, de la Roumanie, du Togo, de la Trinité-et-Tobago, de la Tunisie et de la Yougoslavie, a présenté le projet de résolution suivant (A/AC.198/L.1) :

"Le Comité, chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information,

Rappelant la résolution 33/115 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1978, concernant les questions relatives à l'information,

Rappelant toutes les résolutions et décisions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale et d'autres organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications,

Tenant compte des avis et propositions formulés au cours du débat qui a eu lieu au Comité,

Conscient de l'urgente nécessité de s'acquitter de la tâche que lui a confiée l'Assemblée générale,

1. Décide d'établir un groupe de travail ad hoc qui procédera à une analyse et à une évaluation des propositions formulées par les Etats Membres au cours du débat qui a eu lieu à la Commission politique spéciale, lors de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, et au Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, en vue d'améliorer les services et les activités du Département de l'information dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales au cours des deux dernières décennies et de l'expérience acquise par le département lui-même;

2. Décide en outre d'établir un groupe de travail ad hoc qui, à la lumière des principes énoncés par l'Assemblée générale en vue de l'instauration d'un ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, sera chargé :

a) D'examiner et d'évaluer les résultats obtenus et les efforts entrepris par le système des Nations Unies en ce qui concerne l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, plus juste et plus efficace;

b) D'identifier des méthodes susceptibles d'améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies; et

c) De présenter des propositions concrètes concernant le rôle que le Comité devrait jouer à ces fins."

33. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a présenté un amendement au projet de résolution tendant à insérer, à la septième ligne du paragraphe 1 du dispositif, après les mots "du Département de l'information", les mots "et des autres secteurs du Secrétariat" (A/AC.198/L.2).

34. Le représentant d'El Salvador a présenté un amendement tendant à ajouter le paragraphe suivant après le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution :

"3. Décide également que les groupes de travail ad hoc devraient faire rapport au Comité le plus tôt possible." (A/AC.198/L.3).

35. Un certain nombre de délégations ont exprimé des réserves sur le projet de résolution. Ces réserves portaient non seulement sur sa présentation tardive et sur le fait que le texte n'était disponible qu'en anglais, mais surtout sur le mandat du deuxième groupe de travail dont l'établissement était proposé dans le projet de résolution, et que ces délégations considéraient comme allant au-delà de la tâche confiée au Comité par la résolution 33/115 C. Ce point de vue cependant n'a pas été partagé par d'autres délégations.

36. Après une brève discussion, le Président a proposé que le Comité tienne une séance supplémentaire avant la fin du mois de juin pour examiner la question de l'établissement des groupes de travail, prendre une décision sur sa seconde session en 1979, et décider du format et de la procédure à adopter pour la préparation de son rapport à l'Assemblée générale. Cette proposition a été acceptée par le Comité.

37. Le Comité a tenu sa séance supplémentaire le 6 juillet 1979. Le Président par intérim a annoncé à cette occasion qu'à la suite de consultations officieuses, un consensus s'était dégagé parmi les différents groupes régionaux sur le texte du projet de résolution suivant (A/AC.198/L.4) :

"Le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information,

Rappelant toutes les résolutions et décisions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale et d'autres organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications,

Rappelant en outre les résolutions 33/115 A à C du 18 décembre 1978, intitulées 'Questions relatives à l'information',

Conscient de la contribution que les services d'information du système des Nations Unies pourraient apporter à la réalisation des objectifs définis dans ces résolutions,

Tenant compte des avis et propositions formulés au cours du débat qui a eu lieu au Comité,

1. Décide d'établir un groupe de travail ad hoc chargé :

a) De procéder à une analyse et à une réévaluation des politiques et activités du Département de l'information et des autres services d'information pertinents du Secrétariat, compte tenu de l'évolution des relations internationales au cours des deux dernières décennies;

b) De formuler des propositions propres à améliorer les activités et les programmes du système des Nations Unies dans le domaine de l'information, en particulier dans le secteur économique et social, et de définir des méthodes qui permettraient de mieux coordonner les politiques et activités d'information du système des Nations Unies compte tenu de la nécessité, affirmée par

l'Assemblée générale, d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et des communications plus juste et plus efficace dans le but de renforcer la paix et la compréhension internationales, ordre fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information;

2. Prie le Groupe de travail ad hoc de faire rapport au Comité à la reprise de sa session en septembre 1979."

38. La délégation des Etats-Unis, qui, au nom des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, avait proposé d'ajouter au texte du préambule du projet de résolution et immédiatement après le troisième paragraphe de ce préambule le paragraphe suivant : "Désireux de hâter l'accomplissement de la tâche confiée au Comité aux termes de la résolution 33/115 C de l'Assemblée générale" (A/AC.198/L.5), a retiré sa proposition tout en maintenant sa position selon laquelle le Comité tirait son mandat et ses pouvoirs du texte de la résolution 33/115 C.

39. Le représentant de l'Equateur pour sa part a annoncé l'appui de sa délégation au projet de résolution proposé par le Président par intérim.

40. Le projet de résolution a été adopté par le Comité.

41. Après l'adoption de la résolution, le Président par intérim a précisé qu'au cours de consultations officieuses entre groupes régionaux il avait été décidé que :

a) Le Groupe de travail ad hoc serait composé de 20 membres, quatre par groupe régional;

b) Les autres membres du Comité et les observateurs pourraient participer aux réunions du Groupe de travail et exprimer leurs vues en conformité avec la procédure établie par le Conseil économique et social et concernant les méthodes de travail de son groupe de travail pour la mise en oeuvre du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels;

c) Le Groupe de travail devrait essayer de prendre ses décisions par consensus sans préjudice des règles de procédures;

d) Le Groupe de travail utiliserait dans la plus large mesure possible les services de conférence disponibles, mais se réunirait également, même en l'absence de ces services.

42. Les membres suivants du Comité ont été nommés membres du Groupe de travail :

Argentine, Bénin, Colombie, Chypre, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Guatemala, Inde, Japon, Liban, Nigéria, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Turquie, URSS et Yougoslavie.

43. Le 12 juillet, le Président par intérim a présidé à la séance d'organisation du Groupe de travail au cours de laquelle le Groupe a élu à sa présidence le représentant permanent de l'Equateur, M. Miguel A. Albornoz.

44. Le Groupe de travail s'est réuni à New York du 30 juillet au 14 août 1979 et a tenu 15 séances. Le texte du rapport du Groupe de travail est reproduit à l'annexe III.

IV. DEUXIEME SESSION

45. La deuxième session du Comité s'est déroulée au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a tenu deux séances (10ème et 11ème) les 17 et 20 septembre.

46. A l'ouverture de la deuxième session le Président du Groupe de travail ad hoc a présenté le rapport du Groupe. Le Comité a ensuite procédé à un débat sur le rapport, au cours duquel certaines délégations se sont plaintes notamment de la distribution tardive de la version française.

47. A sa 11ème séance, le Comité a pris acte avec satisfaction du rapport du Groupe de travail ad hoc et a décidé de le joindre en annexe au présent rapport (voir annexe III).

Recommandation du Comité

48. Le Comité recommande à l'Assemblée générale le renouvellement de son mandat. A cet égard, certaines délégations ont mentionné la nécessité de l'élargir.

ANNEXE I

Déclaration faite par le Président du Comité, le 19 avril 1979, à la séance d'ouverture de la session d'organisation

1. Je suis particulièrement honoré d'avoir été porté à la présidence de ce comité dont l'importance a été soulignée par tous ceux qui ont pris part au débat très intéressant qui s'est déroulé à la Commission politique spéciale lors de la dernière session de l'Assemblée générale; le Secrétaire général lui-même vient d'ailleurs d'en faire ressortir l'intérêt.
2. Je voudrais donc vous remercier de l'honneur que vous me faites et exprimer ma gratitude à chacune des délégations ici représentées et plus particulièrement, avec votre permission, aux délégations membres du Groupe africain dont le Président, l'ambassadeur Thiemele, de Côte d'Ivoire, a bien voulu proposer mon nom. De même, ma reconnaissance va à la délégation japonaise qui a eu l'amabilité de se joindre au Président du Groupe africain pour appuyer cette proposition.
3. La tâche de ce comité est certes importante, nous le savons bien; mais elle est surtout difficile et à ce sujet, d'ailleurs, je serais très intéressé d'entendre les remarques préliminaires que les délégations participantes jugeraient bon d'exposer, afin que nous puissions dégager en commun la ligne d'action du Comité.
4. Toujours dans le domaine de la procédure, j'exprime l'espoir que le Département de l'information pourra mettre à notre disposition des documents relatifs à son organigramme, et à son budget entre autres, et ce, le plus tôt possible.
5. Le problème qui est aujourd'hui au coeur de nos préoccupations est l'adaptation de l'information de l'Organisation des Nations Unies aux réalités nouvelles d'un monde en pleine évolution. A cet égard, il faut rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies d'avoir été le premier à attirer l'attention de l'Assemblée générale sur la complexité des activités de l'Organisation dans ce domaine. Dans son rapport d'août 1976 à la trente et unième session de l'Assemblée, il déclarait déjà :

"Une communication véritable avec le grand public en ce qui concerne les travaux de l'Organisation pose un problème ... difficile... Il y a aussi le problème de la place qu'il convient que les médias fassent aux activités de l'Organisation, et qui, il ne fait pas l'oublier, varie considérablement d'une région à l'autre. Les représentants des médias accrédités auprès de l'ONU font de grands efforts ... mais la gamme des activités est aujourd'hui si grande et si complexe que seule une très faible part peut en être rapportée chaque jour..."

Le Secrétaire général poursuit, et c'est là le plus important, qu'il convient

"... d'utiliser des techniques nouvelles et de rechercher de nouveaux moyens pour assurer une meilleure compréhension et obtenir un appui plus large tant pour les objectifs à long terme que pour l'action quotidienne de notre Organisation. Une institution politique représentative ne peut fonctionner efficacement que si ses buts, ses activités et ses problèmes sont, du moins dans une certaine mesure, compris à tous les niveaux de la société qu'elle sert. Dans le cas de l'ONU, c'est là une tâche d'une extrême complexité".

Et il termine en soulignant qu'il "convient que ceux qui participent directement aux travaux de l'Organisation fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour compléter ces efforts" a/.

6. En votre nom, je voudrais dire combien j'apprécie cette perception profonde dont a fait preuve le Secrétaire général, perception qui, en quelque sorte, définissait un mandat avant la lettre pour notre comité.

7. "Techniques nouvelles", "recherche de nouveaux moyens", "meilleure compréhension", "appui plus large", voilà qui ouvre des horizons peut-être lointains mais assez précis aux travaux de ce comité, dont la création apparaît comme une réponse à l'appel du Secrétaire général qui donc avait émis déjà le souhait d'une participation plus active des Membres mêmes de l'Organisation aux efforts déployés par le Secrétariat dans le domaine de l'information.

8. La résolution 33/115 C, adoptée par l'Assemblée générale à l'unanimité, reprend d'ailleurs au sixième paragraphe de son préambule la même idée quand elle évoque "la nécessité de faire participer plus activement les Etats Membres à l'élaboration des politiques et des programmes du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications de masse".

9. Toujours dans le préambule, la résolution, après avoir souligné le rôle important des services de l'information de l'Organisation, exprime la conviction de l'Assemblée générale concernant "la nécessité de renforcer et de coordonner les activités et les programmes du système des Nations Unies dans le domaine de l'information" dont elle souligne le rôle essentiel dans la mise en oeuvre des décisions des Nations Unies dans tous les domaines et plus particulièrement celles relatives au nouvel ordre économique international.

10. Dans le dispositif de la résolution, l'Assemblée générale insiste sur la promotion d'une "meilleure connaissance des buts et réalisations de l'Organisation des Nations Unies, y compris les principes et les buts relatifs au nouvel ordre économique international".

11. C'est dans cette perspective qu'au paragraphe 4 de la résolution, l'Assemblée a créé ce comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation en matière d'information.

12. Il nous est demandé au paragraphe 6 de la résolution de présenter à cet effet un rapport à l'Assemblée générale, en accordant une attention particulière aux activités dans le domaine économique et social.

13. Ce n'est pas la première fois qu'un comité de l'Assemblée générale doit réévaluer le travail des services de l'information, mais le réexamen dont nous sommes chargés cette fois se situe dans un contexte tout à fait nouveau. Il convient en effet de relever que le débat de l'Assemblée générale sur cette importante question a eu lieu pour la première fois devant une commission politique et que la résolution 33/115 C a été élaborée dans un organe politique de l'Assemblée générale avant d'être adoptée par celle-ci. Cela jette assurément une lumière nouvelle sur l'étude du problème de l'information. Nous ne devrions pas non plus perdre de vue la résolution 33/115 B par laquelle l'Assemblée générale

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 1A (A/31/1/Add.1), sect. XIII.

entérine et fait sienne à l'unanimité la promotion d'un nouvel ordre mondial de l'information, inscrivant ainsi tout effort de l'Assemblée en matière d'information dans l'entreprise plus vaste de l'évolution générale de la question d'un nouvel ordre mondial de l'information et de tout ce qui a été fait par ailleurs au sein du mouvement des non alignés, et d'une façon plus directe par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

14. En un mot, il s'agit maintenant de prendre conscience de la nécessité de décoloniser l'information après la réalisation de la décolonisation politique et la formulation des conditions nécessaires à la décolonisation économique. Cet aspect - la décolonisation de l'information - devra nécessairement être reflété dans la conception d'une politique de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information.

15. Voilà dessiné un cadre dans lequel nous pouvons travailler; mais au préalable, il nous faut traiter des "activités" actuelles de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

16. Je ne crois pas qu'il nous faille dresser le bilan de 33 ans d'efforts qui, somme toute, sont loin d'être négligeables, et pourtant on ne peut s'empêcher de remarquer que du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aux chefs des délégations en passant par les représentants des médias, tout le monde ou presque, se plaint de l'état de choses qui prévaut à l'Organisation en matière d'information publique.

17. Disons tout de suite qu'il eût été étonnant qu'on pût satisfaire à cet égard tout le monde à la fois, les exigences des uns et des autres en la matière étant tellement différentes et parfois même contradictoires b/. La tâche confiée au Département selon les principes de base établis en 1946 est en elle-même un défi tant par sa portée que par ses ambitions, et à aucun moment ces services n'ont eu les moyens, que ce soit en ressources budgétaires ou humaines, de les appliquer dans leur intégralité. Il suffirait de rappeler à cet égard le deuxième principe qui stipule que les activités du Département doivent "favoriser ... chez tous les peuples du monde, une compréhension, basée sur des informations suffisantes, de l'oeuvre et des buts des Nations Unies".

18. Toujours à titre d'exemple, le principe 10 énonce que :

"Les Nations Unies devraient également posséder une ou plusieurs stations d'émissions radiophoniques disposant des longueurs d'ondes nécessaires pour pouvoir communiquer avec les gouvernements des Etats Membres et les bureaux auxiliaires du Département, et pour diffuser leurs propres programmes."

19. Le principe 13 par ailleurs préconise l'analyse des tendances de l'opinion mondiale à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et la mesure dans laquelle les travaux de l'Organisation sont portés à la connaissance du public, cela directement par le Département et ses bureaux auxiliaires.

b/ Résolution 13 (I) de l'Assemblée générale, annexe I.

20. De toute évidence, le Département de l'information n'est pas en mesure d'assumer cette tâche; il appartiendra peut-être au Comité de revoir ces principes de base et leurs liens avec la tâche actuelle dévolue au Département.

21. Cela dit, et tout en reconnaissant que depuis 1946 la proportion du budget consacrée à l'information par rapport à l'ensemble du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies a diminué de plus de la moitié, il n'en demeure pas moins qu'un meilleur ajustement du Département aux réalités nouvelles de l'Organisation aurait pu et dû se faire; ainsi, il y a à peu près sept ans maintenant, M. Akatani fut à l'origine d'une innovation importante au sein du Département : la création des "thematic task forces".

22. En évoquant l'action innovatrice de M. Akatani, je tiens à souligner, en mon nom propre et au nom du Comité, combien nous regrettons qu'il ne puisse être parmi nous aujourd'hui pour participer à nos débats avec l'habileté politique et la connaissance éclairée des choses de l'information que nous lui connaissons tous. Il m'est particulièrement agréable de lui adresser, au nom du Comité, nos meilleurs vœux de prompt et complet rétablissement.

23. La principale raison d'être de ces groupes d'analyse thématique dont je viens de parler était de permettre aux experts des différentes divisions du Département une approche dite "multimédia" des questions. Cette raison d'être est toujours valable : il existe un besoin urgent d'information sur des questions telles que la décolonisation, par exemple, non seulement au moyen de la presse écrite et des publications, mais également grâce à la radio, au cinéma, à la télévision. Les centres d'information des Nations Unies doivent aussi être mis à contribution.

24. Il est clair, cependant, que si l'on veut réaliser le maximum d'impact auquel on est en droit de s'attendre vu l'importance des moyens mis en oeuvre, la coordination de ces moyens en un programme "multimédia" qui soit cohérent s'impose au niveau du Département dans son ensemble.

25. Or, il faut bien admettre que ces dernières années, on a de moins en moins entendu parler de ces groupes "d'analyse et d'action thématiques" et l'on aimerait savoir aujourd'hui de quelle façon ils remplissent les tâches qui leur ont été assignées.

26. Je suis certain qu'il serait utile que l'on puisse nous fournir des réponses à des questions telles que celles-ci : à quel niveau les différentes divisions du Département de l'information sont-elles représentées dans les "task forces"? Avec quelle régularité chacune de ces "forces" se réunit-elle? Quel impact éventuel les points de vue des "task forces" ont-ils dans le processus traditionnel de prise de décision au sein du Département? Quelles suites réelles sont données aux opinions exprimées par les "task forces" et à quel niveau? Il serait d'ailleurs utile, peut-être, que le Comité puisse disposer lors de sa prochaine réunion d'un rapport sur cet important problème.

27. Puisque nous en sommes au chapitre des structures du Département de l'information, nous aimerions également que l'on nous informe de la nature des liens qui existent entre la division spécialisée en matière d'information économique et sociale et les trois autres divisions du Département (presse et publications, radio et moyens visuels, et relations extérieures). Quel est le rôle exact de la Division de l'information économique et sociale dans la détermination des activités des autres divisions en matière d'information économique et sociale? Dans quelle mesure y a-t-il double emploi entre les activités de la Division de l'information

économique et sociale et celles des divisions que j'appellerai "média", c'est-à-dire les trois autres divisions, dans des domaines tels que les communiqués de presse, les publications, les tables rondes d'éditeurs? Enfin, si nous tombons d'accord sur la nécessité de créer au sein du Département une unité conceptuelle dans le domaine de l'information économique et sociale, le besoin ne s'en fait-il pas sentir aussi en ce qui concerne l'information politique?

28. Je pense que ce sont là des questions non sans importance, et je ne suis pas certain, malheureusement, que le Département de l'information ait en la matière une claire conception des choses ou que le meilleur usage soit fait de ressources extrêmement limitées. Encore une fois, il me semble que ce comité, lors d'une prochaine réunion, pourrait utilement souhaiter examiner d'une façon plus approfondie les problèmes posés par ce secteur.

29. Dans un autre domaine, il serait bon également de rappeler que, récemment, le Comité du programme et de la coordination a recommandé que la radio des Nations Unies cesse ses émissions sur ondes courtes.

30. La décision finale a cependant été remise à plus tard afin de permettre à notre comité de mieux étudier la question. Sans doute est-ce sage qu'il en soit ainsi car il est bien regrettable qu'à une époque où les émissions sur ondes courtes connaissent une nouvelle vitalité, des tentatives soient faites pour réduire cette voix des Nations Unies au silence.

31. Toujours au sujet de la radio, laissez-moi vous dire encore qu'il y a peu, une station des environs de New York a cessé d'émettre son programme d'informations sur l'Organisation des Nations Unies. De même, les émissions consacrées par les autres stations de radio de la région new yorkaise aux réunions de l'Organisation font à présent partie du domaine du passé, et ce, alors que l'on demande au Département de l'information de faire mieux entendre la voix des Nations Unies, et plus particulièrement dans le monde développé.

32. Le moment est venu d'examiner attentivement la question des émissions en provenance de notre organisation. Devrons-nous demander, par exemple, à la prochaine Conférence administrative de la radio qu'elle alloue des fréquences à l'Organisation des Nations Unies? Le problème mérite considération. En attendant, des efforts doivent être entrepris pour permettre à la radio des Nations Unies d'utiliser les fréquences FM (modulation de fréquence) qui lui ont été attribuées par la Commission fédérale américaine des communications.

33. Parmi les réalités nouvelles de l'Organisation des Nations Unies auxquelles le Département de l'information ne s'est pas adapté, il en est une sur laquelle nous devons nous arrêter à présent plus longuement car c'est certainement la principale : il s'agit de l'irruption, déjà sensible avant 1960, du tiers monde sur la scène internationale avec tout ce que cela suppose de modifications profondes dans les relations internationales, et ce, dans tous les domaines. A ce sujet d'ailleurs, et à titre d'indication, il est intéressant de noter que le personnel dirigeant du Département de niveau D-1 ne compte que deux hauts fonctionnaires originaires du tiers monde.

34. Une des conséquences visibles a été la désaffection des médias de l'Occident à l'égard d'une organisation qui était d'abord perçue comme un apport positif dans l'opposition Est-Ouest et qui, par contre, est devenue, pour ces mêmes médias, un élément négatif dans le nouveau clivage Nord-Sud depuis que les pays d'Afrique et d'Asie ont accédé à la souveraineté internationale. C'est seulement ainsi que peuvent s'expliquer les attaques violentes contre le nouvel ordre mondial de l'information et contre ce comité même. C'est à ce problème décisif, engendré par les changements d'ordre structurel intervenus dans le monde, que le Département de l'information n'a pas, à notre avis, su répondre. Inhibé par un désir louable de ne pas faire de propagande, le Département n'a pas été à même de contrer la propagande dirigée contre les Nations Unies par de nombreux médias qui reprenaient les slogans de "majorité automatique" ou "mécanique", discréditant sans vergogne le principe démocratique même sur lequel est fondée l'Organisation.

35. Devant cette propagande anti-ONU que faire?

36. Il est nécessaire de résister à la tentation d'une contre-propagande et de s'attacher au contraire à promouvoir les buts et les idéaux de l'Organisation des Nations Unies qui n'ont jamais été mieux servis que depuis l'accession du tiers monde à la scène internationale.

37. Dans ce contexte, une des nouvelles réalités qu'il faut souligner et porter à l'attention du public, c'est que jamais l'Organisation des Nations Unies n'a eu autant recours à l'unanimité et au consensus. Il n'y a pas de doute qu'on vote moins aujourd'hui à l'ONU qu'il y a 20 ans par exemple.

38. Nous avons évoqué le clivage Nord-Sud apparu dans les relations internationales; la vérité est de dire que les médias ne se trouvent pas tout à fait à l'aise en face de cette réalité nouvelle, d'autant plus qu'elle ne prête pas toujours aux confrontations tragiques susceptibles de retenir l'intérêt; peut-être aussi donne-t-elle une certaine mauvaise conscience, au fond, salutaire. Cela explique, au moins en partie, les difficultés que rencontre la promotion des buts et des principes relatifs au nouvel ordre économique international évoqué dans le mandat de ce comité.

39. Le nouvel ordre économique international n'est pas perçu par les médias du Nord comme une entreprise de coopération internationale, destinée à nous sortir, tous ensemble, de la longue et interminable crise économique qui se traduit par le chômage, l'inflation, voire la récession.

40. Le nouvel ordre économique international est, au contraire, présenté comme étant en quelque sorte la cause de la crise, qui reste d'abord perçue par l'opinion publique occidentale dans sa composante énergétique, plus exactement pétrolière, oubliant que cette crise énergétique a précédé les événements de 1973 et qu'elle a été précédée elle-même d'une crise monétaire qui s'est déclarée dans les années 60 et a atteint le seuil de rupture en 1971 déjà avec la suspension de la parité or du dollar.

41. Le simple énoncé de la chronologie des événements dément les thèses ressassées par les médias des pays développés qui semblent croire ainsi à l'adage qu'un mensonge répété devient une vérité. C'est à l'Organisation des Nations Unies de se défendre et de défendre la communauté internationale contre ce qu'il faut bien appeler une propagande.

42. Il s'agit là d'une attitude commune mais certainement pas générale, et beaucoup de journaux occidentaux connus pour leur sérieux, ont bien souligné que si la recherche de l'instauration de l'ordre économique international nouveau est certes une oeuvre de coopération internationale fraternelle, elle sert aussi les intérêts bien compris de toute la communauté internationale. Beaucoup de ces journaux ont été jusqu'à dénoncer l'injustice faite au tiers monde. Le journal Le Monde a ainsi publié un article intéressant de M. Robert Galley, ministre français de la coopération. Selon M. Galley, les mass médias occidentaux font apparaître les pays du tiers monde

"... comme des solliciteurs lorsqu'ils recherchent notre aide financière, comme des fauteurs de vie chère lorsque les cours du pétrole ou du café s'envolent, de plus en plus comme les fourriers du chômage lorsqu'ils développent leurs propres industries".

On ne peut mieux dénoncer la déformation des réalités économiques nouvelles et la nécessaire interdépendance qui doit en découler.

43. Il ne sera sans doute pas facile de renverser ces tendances, d'autant plus que, comme le prétendent avec quelque raison les détenteurs du pouvoir réel dans les médias, le nouvel ordre économique international fait appel à des notions complexes et se prête mal à une vulgarisation au niveau du grand public, même dans le monde développé. Ces mêmes responsables relèvent aussi qu'ils ne peuvent "couvrir" des négociations qui se déroulent hors de la portée du public et dont on ne connaît que des résultats partiels. "Nous voudrions", a dit un journaliste, lors du colloque international sur l'information organisé à Tunis par l'Organisation des Nations Unies en octobre 1977, "que l'on sache ce qui s'est passé dans les débats, que nous sachions qui a dit quoi et comment cela a été exprimé", ajoutant "... l'information des Nations Unies doit être plus concise, plus dynamique, moins diplomatique". Il conclut, "la transparence me paraît être une assez bonne politique". Peut-être devrions-nous réexaminer nos méthodes de travail afin de permettre à la presse de mieux participer à ces négociations souvent laborieuses et animées qui pourraient d'ailleurs fort bien séduire le côté sportif qui existe un peu chez tout journaliste. Cela dit, il restera toujours difficile de convaincre la presse à grand tirage et les médias à grand public de jouer un rôle plus éducatif pour être réellement informatif. Les structures actuelles de la presse sont telles que les considérations d'ordre commercial finissent toujours, hélas! par primer.

44. C'est cette situation et ce black-out de fait sur les problèmes du tiers monde qui ont incité les pays en développement à oeuvrer pour un nouvel ordre mondial de l'information, qui n'est rien d'autre que le corollaire du nouvel ordre économique souhaité. Il s'agit, en effet, de repenser le concept actuel de l'information pour que de simple marchandise celle-ci redevienne ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un besoin social. Dans cette perspective, une série d'actions doit être entreprise au niveau des pays en voie de développement, des pays développés et des organismes internationaux, à l'effet de favoriser l'instauration de rapports moins aliénants, en sensibilisant l'opinion publique à l'interdépendance des intérêts de toutes les nations, en aidant à la création ou au renforcement des moyens de communication de masse des pays en développement, en rendant effective la décolonisation de l'information et en établissant des courants continus d'échanges

des nouvelles entre les différentes régions du monde. En effet, le nouvel ordre mondial de l'information est inséparable de ce que nous voulons faire pour promouvoir le nouvel ordre économique international, et de façon générale de l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies dans tous les domaines : désarmement, décolonisation, Moyen-Orient, etc. Le rééquilibrage des flots d'information ne manquera pas d'influencer une presse très soucieuse de ses intérêts financiers, et contribuera à l'amener à repenser ses responsabilités en matière internationale.

45. Ayant cela à l'esprit, nous ne devons épargner aucun effort pour que le Département de l'information des Nations Unies puisse être en mesure d'aider les hommes et les femmes de bonne volonté, tout de même très nombreux dans la presse internationale, à promouvoir les buts que poursuit notre organisation, les principes qui sont les siens, et la ferme volonté de la grande majorité de ses Membres de construire un monde plus ouvert, et plus fraternel.

46. Pour sa part, ce comité ferait oeuvre non seulement utile mais aussi, et surtout, exaltante en montrant à tous les acteurs du grand jeu planétaire actuel où le destin de tous est plus que jamais impliqué, ces acteurs seraient-ils journalistes, nations, organismes internationaux, etc., qu'en dépit des différences de toutes sortes qui nous séparent, différences culturelles, idéologiques et autres, nous sommes condamnés à nous entendre, au sens fort du terme, c'est-à-dire, tant à communiquer qu'à nous comprendre et à nous mettre d'accord sur une voie de salut. Nous disons cela aux Etats Membres, à nos amis de la presse, aux autorités du Département de l'information, aux responsables des organismes spécialisés du système des Nations Unies, l'UNESCO notamment, et à tous les autres aussi. A tous, je voudrais dire en concluant : coordonnons nos efforts et harmonisons nos actions pour le bien commun. Ce comité, j'en suis persuadé, n'oeuvrera qu'à cela.

Résumé du débat général

présenté par le Président du Comité, le 1er juin 1979,
lors de la conclusion de la première session du Comité

1. Je crois que nous avons eu un débat général très intéressant, plein d'idées. Nous avons entendu 31 délégations, ce qui, je crois, constitue une très bonne proportion et qui montre l'intérêt qu'accordent les délégations au problème de l'information et aux travaux du Comité.
2. Je vais m'efforcer de dégager quelques lignes saillantes de ce débat sur les points qui m'ont semblé les plus saillants des différentes interventions. Bien sûr, certains points qui peuvent paraître importants à d'autres ne pourraient pas figurer dans ce résumé, dont je prends seul la responsabilité.
3. Au cours du débat que nous avons entendu, de nombreuses délégations ont rappelé que l'Organisation des Nations Unies ne pourra accomplir sa tâche que si les peuples du monde entier sont pleinement informés de ses objectifs et de ses activités. Dans ce sens, il a été souligné que l'information joue un rôle de toute première importance pour le succès des activités de fond de l'Organisation, et que l'adoption par l'Assemblée générale, à sa trente-troisième session, de la résolution 33/115 et la création du Comité est une indication claire de l'importance accrue que les Etats Membres accordent aux activités d'information des Nations Unies. Ces deux facteurs démontrent aussi l'intérêt renouvelé des Etats Membres à participer à la formulation des politiques et des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications de masse.
4. Sur un plan général, un certain nombre de délégations ont rappelé l'importance que revêtent pour tout dialogue international la liberté d'opinion et la liberté d'information ainsi que la libre circulation des idées et des nouvelles. D'autres délégations, tout en reconnaissant la validité de ces principes, ont souligné l'existence d'un déséquilibre dans la circulation et la diffusion de l'information entre le Nord et le Sud. Il est essentiel de réduire ce déséquilibre et la tâche de la communauté internationale à cet égard est d'aider les pays en développement à améliorer et à accroître leurs structures d'information afin de leur permettre de participer plus activement et à titre d'égaux à l'échange mondial de l'information. Certaines délégations ont exprimé la conviction que les activités d'information doivent se proposer comme objectif essentiel de promouvoir la compréhension et la coopération entre les peuples afin de consolider la paix et la sécurité internationales.
5. Il a été généralement reconnu, en conséquence, qu'il est nécessaire d'aider les pays en développement à surmonter leur dépendance actuelle dans le domaine de l'information et des communications, sans que cela empêche la libre circulation et une dissémination plus large et plus équitable de l'information.
6. Les délégations des pays en développement ont, d'autre part, insisté sur la nécessité d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et souligné le rôle que l'Assemblée générale devrait jouer dans les efforts internationaux tendant à établir ce nouvel ordre.

7. Plusieurs délégations ont exprimé l'opinion que, comme le prévoit la résolution 33/115 C, les services d'information du système des Nations Unies devraient réserver une attention particulière aux activités du système dans les domaines économique et social et plus particulièrement aux efforts tendant à l'établissement du nouvel ordre économique international. L'importance accordée aux problèmes du développement humain et social, et du développement économique, par l'opinion publique mondiale et par les médias s'étant considérablement accrue depuis peu, un nouvel effort de diffusion d'informations sur le travail constructif de l'Organisation dans ces domaines est nécessaire.

8. De nombreuses délégations ont souligné l'importance d'une information impartiale et la nécessité d'assurer que les services des Nations Unies ne soient pas utilisés pour des activités de propagande mais servent à promouvoir l'image de l'Organisation et à faire connaître ses réalisations.

9. Certaines délégations ont exprimé l'avis qu'il serait approprié de maintenir dans le domaine de la diffusion de l'information un équilibre entre les activités politiques et les activités économiques de l'Organisation, en particulier celles relatives au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et au désarmement et ses activités économiques et sociales.

10. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'inévitablement les ressources de l'Organisation dans le domaine de l'information ne seraient jamais suffisantes pour répondre aux besoins de l'opinion publique mondiale et que les Etats Membres ont un rôle important à jouer à cet égard. Les moyens d'information privés et publics des Etats Membres pourraient assurer une plus large publicité aux informations des Nations Unies et orienter leurs programmes de façon à accentuer l'aspect positif des activités de l'Organisation. Si les médias classiques demeurent les relais les plus importants de l'information, le rôle actuel et potentiel des organisations non gouvernementales et des institutions d'enseignement a été également rappelé.

11. Certaines délégations ont exposé à titre d'exemple les activités entreprises par leurs gouvernements pour la diffusion de l'information relative aux activités des Nations Unies.

12. Un certain nombre de délégations ont présenté des commentaires touchant le mandat du Comité. Il a été généralement reconnu que le Comité devrait agir avec une certaine flexibilité et que, loin de se présenter en censeur, il devrait contribuer de façon dynamique à l'amélioration des services que le Département de l'information des Nations Unies et les services d'information du système peuvent rendre à la communauté internationale.

13. Le Comité devrait se pencher sur les différents aspects des programmes et des activités du Département de l'information et il devrait aider l'Assemblée générale à définir dans leurs grandes lignes les priorités du Département. Ce faisant, le Comité pourrait s'attacher à définir les thèmes d'information qui sont les plus

à même de présenter une image positive de l'Organisation. Dans l'élaboration de priorités et, si possible, de suggestions pratiques pouvant aider le Département à améliorer son travail, une certaine souplesse d'application devrait être prévue de manière à laisser au Département la marge de liberté indispensable pour l'accomplissement de ses tâches.

14. Certaines délégations ont estimé que le Comité devrait aussi considérer les activités d'information des autres secteurs du Secrétariat.

15. Le Comité devrait également étudier la question de la production et de la diffusion de l'information par les Nations Unies à la lumière des données disponibles sur la réception, l'interprétation et la diffusion de cette information dans les pays où elle est reçue.

16. Un certain nombre de délégations ont souligné la nécessité que les débats du Comité soient publics et qu'ils soient ouverts à la participation de tous les Etats Membres intéressés. Elles ont, en conséquence, exprimé le voeu que l'Assemblée générale décide soit d'élargir la composition du Comité, soit d'en faire un Comité ouvert.

17. Plusieurs délégations ont déclaré que le Comité devrait travailler avec flexibilité, qu'il devrait inviter des experts de l'information, organiser des consultations avec des représentants de la presse et des organisations non gouvernementales et établir des relations avec d'autres organismes intergouvernementaux au niveau international ou régional spécialisés dans les questions d'information.

18. Plusieurs délégations ont rappelé que la charge de travail du Département de l'information s'était considérablement accrue, sans que ses ressources financières et humaines aient augmenté en proportion. Cette question devrait être étudiée à fond par le Comité, aussi bien sous l'angle des ressources supplémentaires que sous celui de la rationalisation des dépenses et de l'élimination des programmes périmés afin d'assurer au Département de l'information des ressources adéquates et la possibilité d'utiliser plus largement les techniques nouvelles de communication. Une documentation détaillée sur la structure du Département et sur les dépenses de ses différentes divisions a été demandée.

19. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de faire un effort supplémentaire en faveur d'une production rapide et plus diversifiée du matériel d'information dans les langues officielles de l'Organisation, notamment l'arabe et l'espagnol, et aussi dans d'autres langues. Le Département devrait avoir à son service un personnel qualifié et capable de travailler directement dans ces langues et devrait, par sa politique de recrutement, renforcer le sentiment de participation des pays du tiers monde à ses activités. Un appui valable auprès des médias ne sera trouvé que si le Département peut produire dans toutes les grandes langues de communication. La diversification dans l'expression semble être une des garanties de la progression de l'audience du Département.

20. Plusieurs délégations ont pris note avec satisfaction du rôle joué par le Département dans la coordination des activités d'information du système des Nations Unies. Il a été estimé que les travaux du Comité commun de l'information des Nations Unies, tendant à assurer une approche commune en matière d'information,

étaient un premier pas dans la bonne direction et qu'ils devraient être poursuivis et approfondis. La coordination ne doit cependant pas devenir une fin en soi et il faut se garder de la systématiser aux dépens de l'originalité et de l'innovation. S'il faut éviter les doubles emplois et les répétitions inutiles, il convient aussi de reconnaître et de mettre à profit les expertises multiples et variées disponibles au sein du système des Nations Unies.

21. Plusieurs délégations ont mentionné la grande utilité de la Chronique des Nations Unies et se sont exprimées en faveur de sa publication mensuelle. Elle a été estimée comme un important instrument de travail qui ne devrait toutefois pas perdre sa qualité et un effort spécial devrait être fait pour limiter les retards dans la sortie des versions autres qu'anglaises. On a aussi souligné la valeur de référence de l'Annuaire des Nations Unies et l'utilité de "Nations Unies pour tous" et souhaité que leur parution soit plus régulière.

22. Un grand nombre de délégations ont souligné la nécessité pour l'Organisation de disposer d'un système efficace de transmission par radio et ont exprimé le vœu que les programmes d'émissions sur ondes courtes soient non seulement maintenus mais renforcés. Toujours dans le domaine de l'information audio-visuelle, certaines délégations ont souligné les avantages d'une décentralisation de la production au niveau régional.

23. L'importance des centres d'information des Nations Unies a été mentionnée, plusieurs délégations ont exprimé le souhait de voir leurs projets renforcés. Les centres d'information, s'ils avaient plus d'autonomie, prenaient plus d'initiatives, et s'attachaient à la recherche de nouveaux médias nationaux pour la diffusion de la documentation et de l'information reçues non seulement des Nations Unies mais de tout le système, pourraient jouer un rôle encore plus efficace. Dans cette perspective, les propositions du rapport du Corps commun d'information sont attendues avec grand intérêt.

24. Certaines délégations ont rappelé l'importance pour les pays en développement des programmes de formation professionnelle de journalistes et ont proposé que le département joue un rôle plus dynamique dans ce domaine.

25. En ce qui concerne les publications du Département, il a été mentionné qu'elles avaient parfois un caractère trop descriptif et insuffisamment factuel et n'étaient donc pas facilement utilisables par les médias. Une délégation a exprimé des réserves touchant à l'exactitude du contenu d'un matériel dont le caractère non officiel n'est pas nécessairement perçu.

26. Toujours dans ce domaine, il a été proposé que le texte de la résolution 33/73 soit inclus dans la documentation à la disposition du Comité.

27. Un certain nombre de délégations ont proposé que les travaux de la prochaine session du Comité soient préparés par l'institution de groupes de travail intersessions. Alternativement, il a été suggéré que le Comité organise ses travaux sur la base de sessions consacrées à des sujets précis.

28. Le représentant permanent du Liban a proposé que le Comité crée trois groupes de travail :

a) Un groupe chargé de rédiger des principes généraux concernant le nouvel ordre de l'information et le dialogue Nord-Sud;

b) Un groupe chargé de procéder à une évaluation des activités du Département de l'information ainsi que des propositions avancées par les membres du Comité;

c) Un groupe chargé d'étudier les mesures pratiques déjà prises dans le domaine des communications de masse et de faire des recommandations dans ce domaine au Comité.

29. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne a proposé la création d'un groupe de travail chargé de revoir les différentes activités d'information des organisations internationales, afin d'aider le Comité à préparer son rapport et dans le but d'établir un cadre d'information et de coopération réciproques pour l'avenir, et d'un deuxième groupe de travail chargé de définir les moyens pratiques pour organiser des programmes de formation de journalistes et de techniciens.

30. Le représentant de l'Union soviétique a proposé la création d'un groupe de travail chargé d'examiner la production des services et notamment celle des services radio-visuels, mais il a ajouté que la création de tout groupe de travail devrait être étudiée avec soin, notamment par l'Assemblée générale.

31. La représentante de la Colombie a proposé la création de deux autres groupes de travail, l'un qui serait chargé de rassembler les différentes propositions susceptibles d'aider à formuler la politique d'information des Nations Unies, et l'autre, qui serait chargé d'étudier la restructuration du Département de l'information.

32. Ces différentes propositions m'avaient semblé faire l'objet d'un consensus et j'avais moi-même, avec l'aide du Rapporteur, des membres du Secrétariat, pensé qu'il y avait un consensus pour que nous puissions avoir au moins deux comités, deux groupes de travail informels, qui, composés soit de 8 soit de 10 membres, pourraient travailler pendant l'intersession et produire un certain résultat pour cette année de travail du Comité.

33. Après des consultations un peu plus poussées, il m'a paru qu'il n'y a pas de consensus possible et j'ai été à cet effet informé par le Groupe des 77 qu'un certain nombre de pays membres de ce Groupe ont l'intention de proposer un projet de résolution à cette fin.

ANNEXE III

Rapport du Groupe de travail ad hoc

A. Organisation de la session

1. Le Groupe de travail ad hoc s'est réuni à New York du 30 juillet au 14 août 1979, sous la présidence de M. Miguel A. Alborno, représentant permanent de l'Equateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

2. Les représentants des Etats Membres indiqués ci-après ont pris part aux travaux du Groupe de travail :

Argentine	Liban
Bénin	Nigéria
Chypre	République démocratique allemande
Colombie	Roumanie
Egypte	Royaume-Uni
Equateur	Tunisie
Etats-Unis	Turquie
Finlande	Union des Républiques socialistes soviétiques
Guatemala	Yougoslavie
Inde	
Japon	

Etaient également présents en qualité d'observateurs les représentants des Etats Membres suivants :

Allemagne, République fédérale d'	Grèce
Chili	Philippines

Un représentant du Saint-Siège a aussi participé à la session.

3. L'ordre du jour suivant, tel qu'il a été modifié par le Groupe de travail, a été adopté :

1. Election d'un rapporteur.
2. Politiques et activités du Département de l'information et des autres services d'information pertinents du Secrétariat.
3. Activités et programmes des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'information.
4. Etablissement d'un nouvel ordre mondial de l'information et des communications.
5. Adoption du rapport du Groupe de travail ad hoc.

4. Le Groupe de travail a décidé de charger son Président d'établir le rapport. Pour ce faire, le Président a reçu l'aide d'un petit groupe de rédaction composé des représentants des Etats Membres suivants : Colombie, Inde, Nigéria, République démocratique allemande et Turquie, et par le Secrétaire adjoint du Comité.

5. Il a été rappelé que le Groupe de travail avait pour mandat de procéder à une analyse et à une réévaluation des politiques et activités du Département de l'information et des autres services d'information pertinents du Secrétariat, compte tenu de l'évolution des relations internationales au cours des deux dernières décennies; de formuler des propositions propres à améliorer les activités et les programmes du système des Nations Unies dans le domaine de l'information, en particulier dans le secteur économique et social, et de définir des méthodes qui permettraient de mieux coordonner les politiques et activités d'information du système des Nations Unies compte tenu de la nécessité, affirmée par l'Assemblée générale, d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et des communications plus juste et plus efficace dans le but de renforcer la paix et la compréhension internationales, ordre fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information; et de faire rapport au Comité à la reprise de sa session en septembre 1979 (voir par. 37 du présent rapport).

6. Conformément à son mandat et dans le cadre de l'ordre du jour, le Groupe de travail a tenu un débat général sur les activités du Département de l'information, ainsi que des débats séparés sur l'information politique, économique et sociale, sur les services de la presse et des publications, de la radio et des moyens visuels et des relations extérieures et sur les bureaux extérieurs. Le Groupe a aussi tenu des débats sur les activités d'information d'un certain nombre d'autres services du Secrétariat. Il a également eu un débat général sur les activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et a entendu des représentants des services d'information d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies. Il a tenu de brefs débats sur les médias et l'Organisation des Nations Unies et a entendu des représentants de l'Association des correspondants de presse accrédités auprès de l'ONU et un représentant de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU) (voir appendice ci-après). Le Groupe a tenu un débat sur l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information et des communications. Enfin, il a adopté un rapport contenant ses recommandations au Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information.

7. Le Groupe de travail a noté qu'il n'avait pas été possible d'obtenir des services d'interprétation pour la plupart de ses réunions pendant la session et il a décidé de porter cette question à l'attention du Comité.

B. Déclaration du Président et du Secrétaire général adjoint à l'information

8. Dans son discours d'ouverture, le Président a rappelé que le premier mandat confié à l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information avait été adopté 33 ans auparavant. Ce premier mandat avait été suivi d'un grand nombre d'autres, établis par l'Assemblée générale et par d'autres organes législatifs. Le moment était venu, semblait-il, d'envisager de mettre à jour ou de coordonner ces divers mandats, compte tenu de la composition quasi universelle de l'ONU et, plus particulièrement, des changements spectaculaires et profonds qui étaient intervenus dans les moyens d'information.

9. La coordination des services d'information des organismes des Nations Unies et la poursuite d'une politique commune faisaient également partie des priorités du Département de l'information. Le système des Nations Unies s'était considérablement développé et il était devenu de plus en plus essentiel d'expliquer au

public clairement et selon un point de vue unique que les organismes des Nations Unies s'occupent de pratiquement tous les aspects de la vie dans les domaines politique, économique, social et culturel. Il fallait par conséquent prendre de nouvelles mesures pour mettre au point un mécanisme global efficace en vue non seulement de diffuser des informations positives et réalistes sur les organismes des Nations Unies et leurs réalisations en général, mais aussi de rationaliser et d'utiliser de façon plus rentable et plus efficace les structures d'information de ces organismes. Il paraissait nécessaire de préparer et de mettre au point une stratégie globale de l'information, concrétisant ainsi l'idée d'un groupe uni de nations oeuvrant ensemble, dans l'esprit de la Charte, au profit de l'humanité. Les Nations Unies devaient et pouvaient devenir une source unique d'information et d'inspiration pour le monde et sur le monde dans toute sa variété. Les services d'information des Nations Unies devaient notamment fournir des renseignements appropriés sur les pays en développement.

10. A cet égard, il fallait donner une importance nouvelle et accrue au rôle joué par ceux qui font l'opinion et ceux qui l'orientent, aux moyens d'information, aux organisations non gouvernementales et autres, et procéder aux améliorations nécessaires au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies afin d'établir des contacts encore plus étroits et une collaboration régulière avec eux.

11. Pour atteindre les divers peuples du monde et les informer, il était primordial d'utiliser plusieurs langues différentes. Il n'était pas normal que seuls ceux qui connaissent quelques langues déterminées puissent obtenir des informations sur les activités de l'ONU et que celles-ci soient réalisées pour la plupart dans une seule langue et le Groupe de travail devait accorder une attention particulière à l'amélioration du système actuel afin d'établir un meilleur équilibre linguistique.

12. Le Président a souligné que toute action ayant trait aux activités entreprises au sein de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information devait être fondée sur le respect total de la liberté de la presse et qu'au cours de ses réunions, le Groupe de travail devait consulter ceux qui avaient le plus d'expérience de la fourniture d'informations sur l'Organisation ou ses activités. Il fallait donc prendre contact avec des membres de l'UNCA, avec des fonctionnaires du Département de l'information et des autres services d'information de l'ONU et avec les services d'information des organismes des Nations Unies, et leur demander leur avis. Il fallait également demander leur avis aux Organisations non gouvernementales. A cet égard, il fallait prendre des mesures importantes pour créer un mécanisme global efficace qui permettrait non seulement de donner au public une idée d'ensemble des organismes des Nations Unies et de leurs activités, mais aussi de réaliser des économies et de rationaliser et de rentabiliser les services d'information de l'Organisation des Nations Unies.

13. Enfin, le Président a rendu hommage aux travaux des fonctionnaires de l'information de l'Organisation des Nations Unies, au Siège et dans les bureaux extérieurs, en soulignant combien leur tâche était importante et difficile et souvent mal comprise. Il a souligné qu'il était urgent que les principaux services extérieurs de l'Organisation des Nations Unies prennent des arrangements pratiques, analogues à ceux du réseau du Programme des Nations Unies pour le développement avec ses services d'appui répartis en 110 bureaux dans divers pays et territoires, afin de disposer d'un système extérieur d'information uniformisé et mutuellement avantageux sur l'Organisation des Nations Unies et ses programmes. Le Président a tenu à souligner à cet égard que les débats du Groupe de travail devaient

se dérouler dans un climat de franchise et un esprit positif afin d'aboutir à une amélioration de la situation et de promouvoir par conséquent l'information dans le système des Nations Unies.

14. Le Secrétaire général adjoint à l'information a déclaré que le Groupe de travail ad hoc poursuivrait et approfondirait même les débats et le dialogue utiles et constructifs qui avaient été engagés à la première session de fond du Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information et qui s'étaient déroulés dans une atmosphère de franchise et un esprit positif. Il espérait vivement que l'analyse et l'évaluation auxquelles procéderaient le Groupe de travail et le Comité permettraient au Département de l'information de s'adapter aux changements importants intervenus dans le monde depuis 1946, en tenant compte, en particulier, des préoccupations et des besoins des pays en développement. Il a souligné que le Département de l'information était parfaitement conscient de la nécessité de donner à ses activités un caractère plus novateur, plus dynamique et plus convaincant tout en restant objectif et fidèle à la vérité. Le Département de l'information devait également organiser ses travaux en fonction de priorités plus clairement établies, en déplaçant au besoin les ressources de façon à utiliser là où elles seraient le plus utiles celles qui sont consacrées à des activités dépassées, marginales et inefficaces. De grands progrès pourraient être ainsi faits; les activités du Département de l'information auraient une efficacité accrue dans la mesure où elles seraient mieux adaptées au public visé et où l'on procéderait à une évaluation constante de l'effet obtenu.

15. Le Secrétaire général adjoint a ensuite appelé l'attention du Groupe de travail sur les deux principales fonctions du Département de l'information : la fonction que l'on pourrait qualifier de "fonction de couverture" et qui consistait à rendre compte des réunions, conférences et événements, et celle "d'information en profondeur", qui consistait à expliquer de façon plus approfondie et plus détaillée le sens et la portée des activités de l'Organisation des Nations Unies et que l'on pourrait aussi qualifier de fonction d'éducation et de promotion. Etant donné les ressources limitées du Département de l'information, il était difficile de déterminer la part qu'il convenait d'allouer à chacune de ces fonctions. Ces dernières années et ces derniers mois, en raison de la multiplicité des grandes conférences, des années et manifestations spéciales, dont un grand nombre n'avaient pas été prévues ou en tous cas pas programmées, les autres activités du Département de l'information (publications et production de films) avaient diminué. Cela prouvait qu'il serait bon peut-être à l'avenir de toujours inscrire au budget des conférences des Nations Unies l'information en tant qu'élément indispensable.

16. Il convenait aussi de toute évidence de mettre au point un meilleur système de planification, de programmation et d'évaluation pour le Département de l'information. On s'était déjà penché sur la question des conséquences éventuelles qu'aurait au niveau de l'organisation un système amélioré de planification. Toutefois, certains des programmes et des activités du Département ne pouvaient tout simplement pas être planifiés à long terme. Il fallait donc reconnaître la nécessité de faire preuve d'une certaine souplesse et de procéder à un redéploiement constant des ressources, selon les besoins, même au risque de s'écarter d'un plan déjà établi.

17. Le Secrétaire général adjoint à l'information a souligné que le Département était également conscient de la nécessité d'améliorer la coordination dans les

bureaux extérieurs. Il s'efforçait activement de renforcer la coopération entre les centres d'information des Nations Unies et les bureaux du PMUD. Une équipe de travail mixte avait été créée pour établir les modalités concrètes de cette coopération et le Groupe de travail serait à l'avenir informé des progrès des entretiens organisés sous les auspices de cette équipe de travail.

18. Un autre problème d'une importance capitale se posait : celui de répondre au mieux aux besoins régionaux, sous-régionaux et nationaux en matière d'information. Il fallait s'efforcer à cette fin d'établir un meilleur équilibre linguistique au niveau de la documentation produite. Il serait utile pour le Groupe de travail et ultérieurement pour le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information d'examiner quelles pourraient être les conséquences au niveau des ressources de l'établissement d'un meilleur équilibre linguistique dans les activités d'information du Département.

19. Il fallait également renforcer l'information économique et sociale sans négliger pour autant les questions importantes relatives à la politique et la sécurité, la décolonisation, la discrimination raciale et les droits de l'homme. A cet égard, le Département de l'information tenait à porter à l'attention du Groupe de travail la question de la publication Forum du développement, dont le financement était assuré jusqu'alors par le Fonds d'affectation spéciale pour l'information économique et sociale et qui faisait face à de graves difficultés financières. Le Groupe de travail souhaiterait peut-être examiner les moyens d'assurer la stabilité de cette publication à l'avenir, s'il jugeait utile qu'elle continue à paraître.

20. Des mécanismes de coordination existaient tant au niveau de l'Organisation des Nations Unies qu'à celui du système des Nations Unies. Au niveau inter-organisations, le Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) avait déjà réalisé d'importants travaux et il pouvait faire encore beaucoup d'efforts pour promouvoir une coopération plus étroite qui permettrait non seulement d'éviter les doubles emplois mais serait axée surtout sur la nécessité de coordonner les stratégies et les politiques adoptées. Dans ce domaine, tout en respectant l'autonomie et l'indépendance administratives des diverses institutions, on devait pouvoir chercher à obtenir une approche plus unifiée dans le domaine de l'information de façon à assurer l'efficacité de tous les efforts déployés par les organismes des Nations Unies.

21. De toute évidence, l'idée que l'on se faisait de l'Organisation des Nations Unies était inséparable de ce que cette dernière accomplissait. Elle dépendait aussi de ce que chacun attendait d'elle. Il ressortait d'études effectuées récemment que l'appui à l'Organisation n'était pas nécessairement fonction de la quantité d'informations sur ses travaux. Le but du Département de l'information devait être de faire mieux comprendre les activités de l'Organisation auprès de couches de population plus étendues dans le monde entier, et, partant, d'élargir l'appui que ces activités reçoivent.

22. A cet égard, étant donné les ressources assez limitées dont disposait le Département, il fallait souligner le rôle des entités pouvant rediffuser l'information. Le Département s'en remettait ainsi aux gouvernements, à la presse, aux Organisations non gouvernementales internationales et nationales, ainsi qu'aux établissements d'enseignement et aux enseignants. Il était incontestable qu'il fallait de toute urgence élaborer une stratégie de l'information plus claire, plus réaliste et plus efficace et le Groupe de travail pouvait fournir des conseils précieux au Département dans ce domaine.

C. Observations et recommandations du Groupe de travail

23. Compte tenu du mandat qui lui a été confié et de l'échange de vues auquel il a procédé au cours du débat général et des débats sur des questions précises qui ont eu lieu pendant la session, le Groupe de travail ad hoc a formulé les observations et les recommandations suivantes :

Observations

1. Les débats du Groupe de travail se sont déroulés dans une atmosphère franche et positive. Les échanges de vues entre les membres du Groupe de travail, les représentants du Département de l'information et d'autres services chargés de l'information au sein du Secrétariat, les représentants des services d'information d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies, les représentants des médias et un représentant des organisations non gouvernementales ont été aussi larges que possible et se sont avérés constructifs et stimulants. La diffusion auprès des membres du Groupe de travail d'échantillons de l'information diffusée par les divers groupes de l'information et les projections de films ont été extrêmement utiles.

2. Les débats et auditions organisés au cours de cette session, ainsi que les activités de recherche et d'analyse qui en ont résulté, ont fourni une bonne base pratique pour la formulation des recommandations.

3. Toutefois, la tâche du Groupe de travail, telle qu'elle est exprimée dans le mandat qui lui a été confié par le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, s'est avérée très vaste et le travail précieux réalisé jusqu'à maintenant ne constitue évidemment qu'une étape préliminaire et devrait être poursuivi.

4. Un aspect indissociable des discussions du Groupe de travail réside dans la nécessité universellement reconnue et affirmée d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et des communications plus juste et plus efficace. Tous les participants ont reconnu que l'instauration de cet ordre nouveau nécessitait des efforts constants et qu'elle devrait être menée à bien dans un esprit de compromis et de compréhension.

5. Conformément à son mandat, le Groupe de travail a gardé présentes à l'esprit les idées exprimées ci-dessus, ainsi que la nécessité de souligner l'importance de l'information particulièrement en ce qui concerne les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique et social. Les membres du Groupe de travail ont également affirmé que le système d'information des Nations Unies devait jouer un rôle déterminant pour promouvoir l'instauration du nouvel ordre de l'information en assurant la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information.

6. Dans ce processus de l'information dans le sens de la paix, les services du Département de l'information devraient être renforcés, en tenant compte des progrès techniques et de la vocation mondiale de plus en plus affirmée de l'Organisation des Nations Unies, essentiellement par un effort à l'échelle planétaire en vue de diffuser les objectifs et les principes de l'Organisation tels qu'ils sont définis dans la Charte.

7. L'information concernant les Nations Unies devrait exprimer le fait que l'Organisation mondiale elle-même constitue une réalisation importante dans l'histoire de l'humanité à travers laquelle la communauté internationale cherche à créer un monde de paix et de justice. En conséquence, l'information concernant le rôle et les réalisations de l'Organisation devrait être diffusée de façon continue afin de renforcer la prise de conscience des peuples du monde qui ont placé leur confiance dans les Nations Unies.

8. Il faudrait lancer un appel aux Etats Membres, en accord avec les engagements qu'ils ont pris envers la Charte des Nations Unies, pour qu'ils assurent par leurs propres moyens de diffusion une diffusion plus large de l'information concernant l'Organisation des Nations Unies, ses principes, sa structure et ses objectifs, en faisant un plein usage du matériel fourni par le Département de l'information et d'autres sources. Ce soutien continu de tous les Etats Membres est essentiel pour le renforcement de l'Organisation et pour le service et la pleine information de l'opinion publique internationale.

9. Avec ses objectifs en vue, il faudrait s'efforcer d'obtenir la coopération des moyens d'information et des établissements d'enseignement de tous les pays, auxquels le Département de l'information devrait prêter tout l'appui approprié. En même temps, en coopération avec les organisations non gouvernementales, il conviendrait d'assurer une publicité à l'échelle mondiale aux objectifs et aux principes des Nations Unies, notamment par le moyen de conférences, de séminaires et le recours aux méthodes des réunions modèles de l'Organisation. Ces initiatives devraient être prises en respectant les principes des droits souverains des Etats et de la liberté de l'information.

24. Le Groupe de travail ad hoc s'est également mis d'accord sur les recommandations générales suivantes :

Recommandations générales

1. Le travail d'information du Département de l'information et du système des Nations Unies doit exprimer l'unité des Nations Unies et souligner le fait que tous les organismes du système oeuvrent en vue des mêmes objectifs. Leurs activités dans le domaine de l'information devraient être complémentaires et interpréter et promouvoir de façon cohérente le mouvement continu vers la paix et la justice dans tous les domaines, en particulier le concept d'un nouvel ordre économique international. Il est temps d'élaborer et de mettre au point une stratégie globale de l'information, favorisant ainsi l'idée d'un groupe uni de nations travaillant ensemble, dans l'esprit de la Charte, au bénéfice de l'humanité. Les Nations Unies doivent et peuvent devenir une source essentielle d'information et d'inspiration pour le monde et sur le monde. En particulier les Nations Unies devraient être capables de fournir des informations sur les pays en développement et de promouvoir la coopération entre ces pays dans le domaine de l'information.

2. Le Département de l'information doit continuer à orienter ses travaux tant en ce qui concerne les informations d'ordre général au sujet de l'Organisation des Nations Unies (sur la Charte, les structures, les fonctions, les résolutions, les réalisations, les services et les perspectives), que sur les questions essentielles de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité

et des autres organes importants de l'Organisation, en se référant en particulier aux problèmes tels que la paix et la sécurité internationales, le désarmement, les opérations de maintien de la paix, la décolonisation, les droits de l'homme, l'apartheid et l'instauration d'un nouvel ordre économique, etc.

3. Le mandat initial de création du Département de l'information, qui figure dans la résolution 13 (I) de l'Assemblée générale, du 13 février 1946, fournit des termes de référence essentiels et complets sur les activités et politiques du Département et sur les activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'information; néanmoins, le Comité doit envisager de revoir, de coordonner et d'examiner de façon plus poussée les termes de ce mandat et des autres mandats figurant dans des résolutions de l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies concernant l'information. Cette révision devrait tenir compte des développements, des tendances et des besoins les plus récents, particulièrement compte tenu de la nécessité de l'instauration d'un nouvel ordre de l'information.

4. Le Département de l'information doit jouer un rôle essentiel dans la diffusion du nouvel ordre de l'information. Au cours de tout examen de cette question à l'Assemblée générale, il est important d'accorder l'importance qu'il convient aux déclarations et résolutions déjà adoptées au cours des réunions précédentes. Il conviendrait de demander aux gouvernements d'exposer leurs points de vues à ce sujet à l'Assemblée générale.

5. Des efforts spéciaux devraient être consentis pour expliquer par l'entremise de divers moyens d'information les objectifs et les principes du nouvel ordre économique international et du nouvel ordre de l'information, ainsi que les activités et les efforts des Nations Unies dans le domaine de la paix et du désarmement, y compris le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2).

6. Le Département devrait chercher à équilibrer ses activités entre les questions économiques et sociales, d'une part, et les questions politiques, d'autre part. Il devrait aussi s'efforcer de présenter de façon plus objective et égalitaire les positions des divers Etats Membres, telles qu'elles sont exposées dans des déclarations de leurs représentants et dans des documents officiels de l'Organisation.

7. Le Département de l'information et, d'une façon générale, les services de l'information du système des Nations Unies doivent se livrer à une exploration incessante des perspectives et techniques nouvelles, en particulier dans le domaine de l'électronique, en vue d'élargir et de rentabiliser leur impact. Conformément à la résolution 33/7 de l'Assemblée générale, en date du 3 novembre 1978, des efforts particuliers devraient être faits pour frapper l'imagination de la jeunesse et ne pas décevoir les espoirs des jeunes générations qui ont foi dans les idéaux des Nations Unies.

8. Le budget-programme du Département de l'information devrait tenir compte des besoins supplémentaires que susciteraient les nouvelles priorités et activités recommandées par le Groupe de travail.

Retour de l'information et évaluation

9. Le Département de l'information et les autres services d'information des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales doivent tirer la leçon des échos qui leur parviennent de leurs activités et évaluer les courants de l'opinion publique concernant les Nations Unies et leurs activités, en vue de revoir et de modifier leurs politiques et leurs programmes en conséquence. La coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et d'autres services pourrait être précieuse dans ce domaine.

Directives

10. Les services d'information du système des Nations Unies en général et le Département de l'information en particulier doivent prendre des mesures pour assurer un équilibre entre leur "fonction de couverture" et une "fonction d'information approfondie", vigoureuse et continuelle, qui implique également des activités d'éducation et de promotion.

11. A l'avenir, le budget de toutes les conférences et réunions des Nations Unies organisées hors du Siège devra contenir une rubrique distincte destinée à permettre à la Section de la presse du Département de l'information de faire face aux dépenses de reportage excédant les fonctions habituelles du Département dans le domaine de l'information.

12. Les principes de économie et efficacité, en d'autres termes, l'utilisation la plus efficace possible des ressources pour un impact maximum. Des économies substantielles peuvent être réalisées en premier lieu par une amélioration de la planification, de la programmation et de l'évaluation, ainsi que par l'établissement de priorités et le choix de méthodes et d'outils ayant le meilleur rapport coût-efficacité et ayant pour objectif un impact maximum sur un public plus large. Ce n'est qu'après un tel effort qu'il sera possible de demander de façon convaincante de nouvelles ressources. Il n'en est pas moins évident que les ressources actuellement allouées au Département de l'information sont insuffisantes pour faire face à des tâches sans cesse plus lourdes, à des exigences constantes, à de nouveaux besoins et à la nécessité croissante de moderniser l'équipement, surtout si les Nations Unies doivent répondre à l'espoir que le nouvel ordre de l'information sera à l'avant-garde dans l'utilisation des méthodes et techniques modernes de communication.

13. La planification à long terme est une condition préalable indispensable à tout travail efficace d'information et pourrait permettre de réaliser des économies. Toutefois, il convient de noter que, compte tenu de l'évolution de la situation au sein des Nations Unies, certains des programmes et des activités d'information ne peuvent être programmés à long terme et qu'il qu'il sera nécessaire de faire preuve de souplesse et de procéder à un constant redéploiement des ressources en fonction des exigences et priorités nouvelles.

Equilibre linguistique et géographique

14. Les activités d'information des Nations Unies ont comme condition préalable indispensable le respect de l'équilibre en ce qui concerne l'utilisation des langues officielles et la répartition géographique du personnel du Département de l'information.

15. Il faut assurer un niveau professionnel élevé ainsi qu'une meilleure répartition géographique du personnel, en particulier aux postes supérieurs, conformément à l'Article 101 de la Charte. Il convient de tenir particulièrement compte de la nécessité d'un équilibre linguistique.

16. L'information, imprimée ou audio-visuelle, doit être adaptée dans la mesure du possible aux langues nationales et régionales. Il convient de rechercher l'assistance des gouvernements dans ce domaine.

17. En raison de la demande grandissante de traductions, et pour répondre aux exigences de programmes régionaux, sous-régionaux et nationaux, des ressources nouvelles devraient être recherchées, en particulier pour établir au sein du Département de l'information un service d'adaptation et de traduction.

Coopération et coordination

18. Il est évident que tous les organismes des Nations Unies, ayant leur rôle et leurs responsabilités spécifiques, doivent conserver leur identité propre, ce qui entraîne qu'ils doivent être dotés de programmes d'information et d'activités spécifiquement adaptés à leurs besoins et à leurs objectifs. Il est toutefois primordial de préserver l'image unitaire et l'identité des Nations Unies tout en s'efforçant d'améliorer la coopération et la coordination de façon à éviter les doubles emplois et les contradictions et aussi pour obtenir un meilleur impact. Toutes les publications issues du système des Nations Unies devraient se référer de façon appropriée aux Nations Unies.

19. Il est certain que la diversité naturelle des sujets traités impose des limites d'ordre pratique à la collaboration entre les services d'information des organismes du système des Nations Unies et le Département de l'information, mais des possibilités de coopération et de coordination existent. Le Département de l'information doit être le centre de coordination des activités d'information du système des Nations Unies. Bien que les autres services d'information du Secrétariat et du système des Nations Unies aient un rôle particulier à jouer sur des problèmes bien précis, le Département de l'information doit contribuer autant que possible à cette coordination.

20. Dans ce domaine, le CCINU doit continuer à exercer sa fonction de coordination des activités d'information du système des Nations Unies. Le rôle central du Département de l'information et de la Division de l'information économique et sociale dans le cadre du CCINU doit être souligné. Le CCINU doit s'efforcer constamment de trouver un dénominateur commun et des façons réalistes de combiner des activités pour une action commune des membres du système des Nations Unies.

21. Les groupes d'études du Département de l'information sur le désarmement, la sécurité internationale, les droits de l'homme, l'apartheid et la décolonisation, ainsi que la Division de l'information économique et sociale, jouent un rôle utile et il conviendrait d'examiner s'ils doivent être renforcés ou si des améliorations permettraient de les rendre plus efficaces.

22. Les services de liaison avec les organisations non gouvernementales, établis sous les auspices du CCINU, devraient continuer à satisfaire aux besoins et aux exigences des organisations non gouvernementales, particulièrement en ce qui concerne le désarmement, le nouvel ordre économique international et le nouvel ordre de l'information.

23. Le CCINU devrait, en collaboration avec le PNUD, procéder à une étude plus poussée du problème de la distribution du matériel d'information, en vue de mettre au point des méthodes meilleures et présentant un meilleur rapport coût/efficacité.

Organisations non gouvernementales

24. Il faut reconnaître l'importance des organisations non gouvernementales dans la formation de l'opinion, du fait qu'elles sont en liaison directe avec le public du monde entier, et, par conséquent, encourager et accroître leur rôle dans les activités d'information menées par l'Organisation des Nations Unies; une étroite coopération devrait aussi être poursuivie avec elles pour l'exécution des tâches d'information et d'évaluation recommandées ci-dessus. Les sections des organisations non gouvernementales au sein des départements de l'information de New York et de Genève devraient être renforcées en vue de refléter le rôle essentiel de ces organisations.

Publications

25. Les publications, y compris les périodiques, devraient être d'actualité, paraître au moment opportun, viser des objectifs spécifiques et être largement et efficacement distribuées. Le Département de l'information et les autres services d'information du système des Nations Unies devraient revoir périodiquement l'utilité de leurs publications en fonction de ces critères.

26. L'Annuaire des Nations Unies devrait être publié au plus tard 18 mois après la fin de l'année sur laquelle il porte et il faudrait envisager l'affectation d'un fonctionnaire supplémentaire à sa publication.

27. On devrait adopter l'idée d'utiliser des méthodes électroniques pour imprimer l'Annuaire des Nations Unies et cette idée devrait être mise en pratique sans tarder.

28. La Chronique mensuelle de l'ONU, qui assure, sous une forme accessible au public, une large diffusion des décisions essentielles des organes de l'Organisation des Nations Unies et des positions des gouvernements sur lesquelles ces décisions sont fondées, devrait de nouveau être publiée mensuellement. Pour que les versions française et espagnole de la Chronique soient publiées en même temps que la version anglaise, une unité spéciale devrait être créée au sein du Service des publications de la Division de la presse et des publications pour adapter et établir les versions française et espagnole. Une version arabe doit être publiée comme prévu. Cette unité devrait également établir les traductions en ces langues du périodique Objectif : Justice et d'autres publications du Département de l'information.

29. On devrait s'efforcer d'accroître la vente et la distribution des publications de l'Organisation des Nations Unies, notamment l'Annuaire et la Chronique de l'ONU.

30. Dans le budget de l'exercice 1980-1981, on devrait allouer des fonds supplémentaires au Service des publications afin qu'il puisse faire paraître un plus grand nombre de publications en diverses langues, pour répondre aux besoins des centres d'information qui ne peuvent actuellement être satisfaits en raison du manque de fonds et publier des dépliants bon marché de quatre pages sur des sujets primordiaux, écrits dans un style simple et adaptés comme il convient aux différentes régions.

31. En outre, il faudrait encourager la publication, à titre expérimental, d'une publication hebdomadaire, peut-être sous forme d'un bulletin d'information, qui serait distribuée gratuitement dans les pays en développement et vendue par abonnement dans les pays développés. Elle porterait sur l'ensemble des activités des Nations Unies.

32. Le périodique Forum du développement et son édition commerciale sont des publications du système des Nations Unies qui se sont avérées utiles et qui illustrent l'importance de la coordination et de la coopération au sein du système. Il est donc essentiel de chercher des ressources adéquates pour cette publication.

33. La brochure intitulée L'ONU aujourd'hui (suggestions à l'intention des orateurs) constitue une source précieuse d'informations d'actualité sur les activités de l'Organisation. Elle est très largement utilisée pour des exposés sur l'Organisation des Nations Unies et comme référence par les écoles, les universités et les organisations non gouvernementales du monde entier. Il faudrait donner davantage d'ampleur à cette publication.

Radio, télévision et films

34. L'importance de l'ensemble des moyens d'information audio-visuels pour le système des Nations Unies devrait être soulignée et constamment mise à profit pour transmettre le message des Nations Unies aux peuples du monde entier.

35. Les émissions sur ondes courtes sont actuellement l'un des meilleurs moyens d'y parvenir, et le Département de l'information devrait avoir la possibilité et l'autorité nécessaires pour décider de l'utilisation des ondes courtes ou d'autres moyens de transmission.

36. Dans la planification et la programmation des émissions radio-phoniques, et dans la production de matériel audio-visuel et de films, l'équilibre géographique et linguistique devrait être une préoccupation essentielle, au même titre que l'identification de priorités.

37. On devrait chercher davantage à réaliser des films en coproduction, en particulier avec des organismes de télévision, et on devrait appuyer les initiatives privées ou nationales en vue de réaliser des programmes de télévision sur l'Organisation des Nations Unies.

38. Les services d'information du système des Nations Unies devraient rechercher les moyens de fournir aux organisations non gouvernementales et aux systèmes d'enseignement des pays membres des versions des films des Nations Unies en différentes langues. On devrait créer un système de services réguliers et le faire connaître à tous ceux qui ont besoin de films en langue nationale.

39. Il faudrait étudier la possibilité et les incidences financières de la création d'une station MF, en vue de faire connaître les buts, les objectifs et les activités de l'Organisation des Nations Unies, en particulier aux jeunes générations, au moyen de programmes susceptibles de les intéresser. Une autre solution serait de diffuser ces programmes en utilisant les moyens dont on dispose actuellement.

40. Etant donné que la radio, la télévision et les films sont les moyens les plus efficaces de toucher un vaste public, on devrait ouvrir des crédits pour développer et moderniser le matériel existant.

Relations et liaison avec la presse

41. Les membres des organes d'information et les organes d'information eux-mêmes sont les meilleurs et les plus efficaces disséminateurs et propagateurs des informations de l'Organisation des Nations Unies, de sorte que les services qui leur sont offerts, qu'il s'agisse d'informations, de la fourniture de matériel de recherche, de documents de base ou de matériaux en promotion, devraient être la plus haute priorité des services d'information de l'Organisation des Nations Unies.

42. De plus grandes et de meilleures facilités devraient être offertes aux membres des organes d'information, tant au Siège de l'Organisation des Nations Unies, où ils devraient disposer d'un espace suffisant, que partout où l'Organisation mène des activités, dans les bureaux régionaux, les commissions régionales et là où l'Organisation organise des réunions. En particulier, il faudrait instaurer des contacts plus étroits avec les membres de la presse afin qu'ils puissent avoir accès tant aux questions générales qu'aux questions plus spécifiques sur lesquelles portent les activités de l'Organisation. Il faudrait que les correspondants de pays en développement aient davantage de possibilités de se rendre au Siège des Nations Unies.

43. Les réunions d'information organisées chaque jour par le porte-parole du Secrétaire général à l'intention des membres des délégations et les réunions d'information quotidiennes tenues pour la presse, complétées par des mini-réunions spéciales en cas d'événements particuliers, sont les bienvenues. On constate que les réunions d'information quotidiennes à l'intention de la presse ont acquis encore plus d'importance parmi les activités de la Division de la presse et des publications, rassemblant des informations de sources multiples afin d'offrir une image coordonnée des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le monde entier.

44. Le Groupe de travail note que le nombre de conférences et de réunions ne cesse de croître et il estime que la Section de la presse doit continuer à en rendre compte de façon extensive. Il relève également que, pour des raisons budgétaires, quelques-unes de ces conférences et réunions ne font pas l'objet de comptes rendus analytiques et que les communiqués de presse sont alors la seule source d'information dont les organes d'information et les participants disposent en temps utile. Les conséquences de cette situation devraient être étudiées plus avant.

45. Le Groupe de travail se félicite que l'organisation des tables rondes de rédacteurs en chef s'adapte aux changements qui sont intervenus. Ces tables rondes, tenues chaque année par le Département de l'information, réunissent de hautes personnalités de journaux, d'agences de presse et

d'organes de radiodiffusion de différents pays. Elles comprennent des réunions d'information dirigées par de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des discussions libres sur des questions politiques et économiques d'intérêt vital pour l'Organisation et la communauté internationale.

46. Le Groupe note, en particulier, que, cette année, un certain nombre de journalistes de pays membres du Pool des agences de presse des pays non alignés sont invités et que le Département de l'information coopère avec le Pool et participe à un programme de formation pour les jeunes journalistes des pays en développement. On note également avec satisfaction que l'UNCA fournit, dans la limite de ses ressources, des bourses de perfectionnement à des journalistes des pays en développement.

Centres d'information des Nations Unies

47. Les centres d'information jouent un rôle capital dans l'accomplissement des tâches relevant du domaine de l'information. Il faudrait faire une étude approfondie sur ces centres en vue de leur fournir des ressources adéquates, de définir leurs fonctions à la lumière des nouvelles tendances et de l'évolution de la situation et de prendre dûment en considération les besoins particuliers des centres d'information situés dans les pays en développement. Il faudrait tenir compte aussi des besoins supplémentaires des centres d'information qui doivent se servir de langues non officielles.

48. La coopération qui s'est instaurée entre le Département de l'information et le PNUD est la bienvenue et des mesures concrètes devraient être prises en vue de renforcer les bureaux et les services extérieurs. Une coopération matérielle et fonctionnelle entre ces bureaux, sous le contrôle effectif du Département de l'information, devrait être encouragée, afin que le Département puisse bénéficier des facilités offertes par les bureaux extérieurs du PNUD et utiliser le personnel d'information local, en particulier dans les pays en développement, les fonctions des services étant unifiées; réciproquement, les centres d'information des Nations Unies dans les pays développés devraient être renforcés pour fournir des services d'appui au PNUD et à d'autres programmes des Nations Unies.

Formation de journalistes

49. Le Département de l'information devrait accorder la priorité à la formation de journalistes et entrer en contact avec les Etats Membres qui sont en mesure d'assurer cette formation. Il pourrait, en particulier, étoffer les programmes de formation existants destinés au personnel d'information des pays en développement, avec la coopération de l'UNITAR et d'autres institutions, en ayant en vue la diffusion d'informations objectives et appropriées au sujet de l'Organisation des Nations Unies dans le monde entier. Il devrait également instituer au Siège un programme de formation axé sur la pratique à l'intention de producteurs de radio-télévision de pays en développement.

50. Le Programme de stages à l'intention d'étudiants universitaires organisé par le Département de l'information est un programme d'information efficace qui continue d'attirer les jeunes et de les intéresser aux buts et aux principes de la Charte. Ce programme répond aux résolutions de

L'Assemblée générale concernant la participation des jeunes générations aux activités de l'Organisation des Nations Unies. Il est souhaitable d'accroître encore le nombre des participants et d'élargir la base géographique de recrutement afin d'inclure davantage de participants des pays en développement.

D. Remerciements

25. Le Groupe de travail ad hoc tient à ce qu'il soit pris acte de l'esprit de coopération et de la volonté de succès qui n'ont cessé d'animer, pendant toute sa session, tant les représentants des Etats Membres que les représentants du Département de l'information et des autres services d'information du Secrétariat, les représentants des services d'information du système des Nations Unies, de l'UNCA et de la FMANU et tous ceux qui ont pris part aux débats. Le Groupe de travail a puisé dans cette ardeur l'inspiration et la force qui lui ont permis de s'acquitter de sa tâche. Le Groupe de travail souhaite également exprimer sa reconnaissance aux membres du groupe de rédaction, en particulier à son Président, pour l'aide précieuse qu'ils lui ont apportée pour l'établissement du présent rapport, au Secrétaire général adjoint à l'information pour sa très précieuse et très généreuse coopération ainsi qu'au Département de l'information et en particulier au secrétaire et au sous-secrétaire du Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information pour les services efficaces et complets qu'ils ont rendus au Groupe de travail dans l'exercice de ses fonctions.

APPENDICE DE L'ANNEXE III

Fonctionnaires qui ont pris la parole devant le Groupe de
travail ad hoc

- Le Directeur de la Division de l'information économique et sociale
- Le Directeur chargé de la Division de la presse et des publications
- Le Directeur de la Division de la radio et des moyens visuels
- Le Directeur par intérim de la Division des relations extérieures
- Le Directeur du Centre contre l'apartheid
- Le Directeur chargé du Centre pour le désarmement
- Le Directeur adjoint de la Division de l'analyse des politiques du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales
- L'Administrateur général du Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale
- Le représentant du Bureau du Sous-Secrétaire général aux questions politiques spéciales
- Le Directeur adjoint de la Division des droits de l'homme
- Le Secrétaire du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- Le Directeur chargé du Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation
- Le Chef par intérim de la Section de la coopération interorganisations du Département des affaires économiques et sociales internationales
- Le Chef du Service administratif de la Division de l'information du PNUD
- Le Directeur de la Division de l'information du FISE
- Le Directeur chargé de l'UNITAR
- Le représentant régional du Bureau de liaison de New York du HCR
- Le Directeur de la Division de l'information et des relations publiques du FNUAP
- Le Directeur de l'information et des relations publiques de la Banque mondiale

- Le Directeur de la Division de l'information de l'OMS
- Le représentant du Bureau de liaison de la FAO
- Le Chef du Service d'information du Bureau de liaison de l'UNESCO avec l'Organisation des Nations Unies
- Le Président de l'UNCA et un membre du Comité exécutif de l'UNCA
- Le Directeur adjoint au Siège de l'Organisation des Nations Unies de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

ANNEXE IV

Documents dont le Comité était saisi à sa session d'organisation
et à sa première session

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Observations et références</u>
A/33/6/Rev.1, chap. 12	Projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983	<u>Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 6</u>
A/33/145	Rapport du Secrétaire général sur les politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information	
A/C.5/31/14	Rapport du Secrétaire général sur le réseau des centres d'information des Nations Unies	
A/AC.198/2	Déclaration faite par le Président du Comité, le 19 avril 1979, à la séance d'ouverture de la session d'organisation	Point 3 de l'ordre du jour
A/AC.198/3	Ordre du jour provisoire annoté	<u>Idem</u>
A/AC.198/4	Note du Secrétariat : programmes et activités actuellement exécutés par le Département de l'information	<u>Idem</u>
A/AC.198/4/ Add.1	Note du Secrétariat : programmes et activités actuellement exécutés par le Département de l'information (annexe I) - Equipes spécialisées du Département de l'information	<u>Idem</u>
A/AC.198/4/ Add.2	Note du Secrétariat : programmes et activités actuellement exécutés par le Département de l'information (annexe II) - <u>ONU Chronique</u>	<u>Idem</u>
A/AC.198/4/ Add.3 (anglais seulement)	Note by the Secretariat : Current programmes and activities of the Department of Public Information (annex III) - Feedback report on free telecasts in developing nations, 1978	<u>Idem</u>
A/AC.198/4/ Add.4	Note du Secrétariat : programmes et activités actuellement exécutés par le Département de l'information (annexe IV) - Emissions de radio sur ondes courtes des Nations Unies	<u>Idem</u>

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Observations et références</u>
A/AC.198/4/ Add.5	Note du Secrétariat : programmes et activités actuellement exécutés par le Département de l'information (annexe V) - Le réseau des centres d'information des Nations Unies	<u>Idem</u>
A/AC.198/4/ Add.6	Note du Secrétariat : programmes et activités actuellement exécutés par le Département de l'information (annexe VI) - Forum du développement	<u>Idem</u>
A/AC.198/5	Note du Secrétariat : activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'information	<u>Idem</u>
A/AC.198/5/ Add.1	Note du Secrétariat : activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'information (annexe I) - Renseignements communiqués par des organismes des Nations Unies au sujet de leur rôle, de leurs politiques et de leurs orientations en matière d'information et du public auquel ils s'adressent	<u>Idem</u>
A/AC.198/5/ Add.2 (anglais seulement)	Note by the Secretariat : Public information activities in the United Nations systems (annex III) - Charts of the public information activities of the United Nations system for 1979	<u>Idem</u>

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в нашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
